

Direction de l'accès à l'information, de la gestion documentaire  
et de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 28 juillet 2022

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2022-2023.176**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 11 juillet dernier, visant à obtenir :

« [...] copie de la version la plus récente de la Politique du MSSS en matière de sécurité de l'information. » (*sic*)

A cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les renseignements demandés et détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Notez que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi) prévoit certaines restrictions au droit d'accès. Ainsi, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi (en annexe), l'accès à certains renseignements vous est refusé.

De plus, nous vous informons que la politique s'adresse au personnel du MSSS ce qui explique son absence du site Internet du ministère.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:  
<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/>

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 1